

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUIN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 15 Juin 2018, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Mise en place RIFSEEP (Régime Indemnitaire Lié aux Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) :

Par délibération du 22/12/2008, le Conseil Municipal avait accepté le principe du régime indemnitaire en attribuant l'IAT (*Indemnité d'administration et de Technicité*) aux agents communaux, à compter du 01/01/2009.

Vu la circulaire relative à l'entrée en vigueur progressive du RIFSEEP, il est proposé d'instaurer celui-ci à compter du 1^{er} Janvier 2019, et d'en déterminer les critères d'attribution, compte tenu que l'IAT doit être incluse au sein du RIFSEEP. Un projet de délibération sera envoyé au Comité Technique Paritaire du CDG, pour avis.

Achat matériels :

Suite au vol survenu dans l'entrepôt communal, le Conseil Municipal décide de l'achat d'une tailleuse de haies, auprès de l'EURL Jean-Luc Motoculture, d'un montant de **470,83 €HT**.

Décision modificative budgétaire : Accessibilité PMR Mairie/Eglise

Par décision du 16/05/2017, la somme de 1 850 € a été prélevée sur les travaux d'accessibilité aux PMR mairie/église, pour l'achat des biens de l'Auberge de la Têche, suite à la liquidation judiciaire du 21/03/2017. Afin de réajuster les crédits des travaux de l'accessibilité aux PMR de 1 850 €, le Conseil Municipal décide de prélever cette somme sur les travaux de voirie 2018.

Participation rémunération ménage salles de classes :

La personne en contrat CUI effectuant entre autre, le ménage dans les écoles du RPI et recruté par la commune de Trézelles, ayant terminé son contrat au 24/03/2018, Mme RIVES Françoise, agent de service des écoles, effectue depuis le 01/04/2018 le ménage des salles de classe de l'école de Varenne/Têche.

En accord avec la commune de Trézelles, il a été convenu d'établir une convention pour que les dépenses liées à la rémunération de ces heures, soient partagées à part égale entre les deux communes.

Tarifs encarts publicitaires sur bulletin municipal 2016 - 2017 - 2018 :

Le Conseil Municipal fixe le tarif des encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal 2016 - 2017 - 2018, comme suit : 100 € pour 1/2 page - 75 € pour 1/4 de page - 50 € pour 1/8 de page - 30 € pour 1/16 de page.

Location logement (B) :

Les locataires ayant donné leur départ au 03/05/2018, le Conseil Municipal donne son accord pour louer ce logement à compter du 01/07/2018, moyennant un loyer mensuel de 320 €uros, et autorise le Maire à signer l'état des lieux d'entrée, ainsi que le contrat de location.

Vente de foin sur pied :

Suite à la mise en vente du foin sur pied de la parcelle de terrain cadastrée section A n°637p, une seule offre a été reçue en Mairie. Le Conseil Municipal accepte cette offre au prix minimum de 45 €la tonne.

...../.....

Motion comité de bassin Loire-Bretagne :

Le 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est en cours d'élaboration, et la loi des finances pour 2018 ayant introduit des changements conséquents, par rapport au 10^{ème} programme d'intervention, notamment sur le montant et la nature des aides que l'agence pourra attribuer, le Conseil Municipal approuve la motion adoptée le 26/04/2018 par le comité de bassin Loire-Bretagne, exigeant que des solutions soient rapidement trouvées, pour que la capacité d'intervention de l'agence au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau, permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Consultation maîtrise d'œuvre assainissement :

Le Conseil Municipal approuve le programme de maîtrise d'œuvre, pour le projet de réalisation du système d'assainissement collectif du bourg, établi conjointement par le SIVOM de la Vallée de la Besbre et le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE), autorise le lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Centre Hospitalier de Vichy :

Suite au courrier du Secrétaire Général du Syndicat CGT de l'Hôpital de Vichy, relatif à la situation du Centre Hospitalier, le Conseil Municipal déplore et comprend les difficultés que rencontrent le Centre, et bien d'autres structures hospitalières, décide de ne pas s'associer à ce seul syndicat qui soutient activement les personnels en lutte de ce Centre Hospitalier.